

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 mai 2021

L'an deux mille vingt et un le 10 du mois de mai, le Conseil Municipal de la commune de PUGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Jean ROUX dans le respect des gestes barrières.

Date de convocation : 4/05/2021

PRESENTS : MM ROUX Jean, DUMONT Michel, COUPAUD Cathy, LANNES Jean-Louis, DUPIELLET Françoise, FUSEAU Michaël, GARD Daniel, ROUSSEAU Michèle, DUPERRIN Marc, MOREAU Nathalie, MARTIN Claude, MAGNOL Pierre, HERR Severine, Carine TRILLES, Patrick VERSAUD, Corine DOUCET

ABSENTS EXCUSES : M COVIAUX qui donne pouvoir à M. LANNES
Nahid GARDERON qui donne pouvoir à Jean ROUX,
Nicolas CHAZOT qui donne pouvoir à Jean ROUX

SECRETARE : Mme DUPIELLET Françoise

Monsieur ROUX procède à l'appel et constate que le quorum est atteint, puis demande si le conseil adopte le compte rendu du 6/04/2021.

Mme MOREAU tient à préciser que dans la partie portail de la mairie, Severine HERR avait proposé la couleur noire.

Adopté à l'unanimité .

ORDRE DU JOUR

Informations sur les décisions prises en application de l'article L2122.22 Du Code Général des Collectivités Territoriales -DIA –

1. Mairie : Portail, Sous traitant désamiantage, Avenant Gourraud,
2. Voile d'ombrage Médiathèque,
3. Extension garderie
4. Biens sans maître
5. FDAEC
6. Personnel communal : Choix adjoint technique en maternelle, choix agent pour agence postale, Logement de fonction à la RPA, agent technique de remplacement
7. PLU(i)
8. Convention outil DECLALOC
9. LA PAROLE AUX COMMISSIONS
10. LE POINT SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
11. Divers

INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Suite aux ventes ci-dessous sur la commune, la municipalité n'a pas souhaité faire valoir son droit de préemption :

-7/04/2021 Me CEZTRE - CELIK Nuré – 337 rue St Mamet la Salvetat – B 1113 – 551 M2 – 258 000 €

-16/4/2021 – Me PETIT – BABIN Raymonde – ZO 159-160-161-162-158 – Impasse de viaud -1222 m2
27 000 €

-21/04/2021 Me LATOUR – LUTHON Pierre - ZH 117 – 21 Rte de ST Christoly – 4170 m2 – 266 000 €

-26/04/2021 Me PETIT – PITON Mauricette – ZP 175 – Les Greliers – 44 m2 – 100 €

TRAVAUX MAIRIE :

PORTAIL (Décision à prendre car ce n'était pas à l'ordre du jour du précédent conseil)

M DUMONT présente l'estimatif pour la réfection d'un portail Napoléon offert à la Mairie par M. ROUX

Pour être installé à l'entrée du jardin mairie, soit :

Devis GASCOGNE HT 3 800 € TTC 4 560 €

Devis BARBOTEAU HT 1 385.92 € TTC 1 663.10 €

La couleur est à définir, le maire propose bordeaux pour unifier les couleurs du bourg.

La haie du jardin a été arrachée, la commission étudiera l'état de la clôture (le maire propose des grilles qu'il a en stock).

M GARD attire l'attention du conseil sur la responsabilité de la mise en place de ce portail qui n'est pas prévu au marché. Il rappelle que Mme ZARUBA a en charge la fermeture du jardin.

M VERSAUD indique que cette responsabilité pourrait être prise par l'entreprise en charge des travaux. M Le Maire lui précise que pour la mairie qui est un service public, il y a obligation d'un bureau d'étude et de contrôle pour les travaux. M FUSEAU apporte des précisions.

Après un large débat le conseil municipal décide de demander un avenant à Mme ZARUBA pour gérer la pose de ce portail.

Le conseil passe au vote pour la mise en place de ce portail 18, 1 abstention Mme ROUSSEAU

Sur la couleur Mme MOREAU précise que le noir est une couleur plus sombre, pour une meilleure intégration dans le paysage et qui rend l'ensemble plus joli (plus en adéquation avec les grilles)

Pour la couleur bordeaux 12 – Noire 4 - 3 abstentions (Mme DUPIELLET, M FUSEAU, Mme ROUSSEAU)

2021/46 -SOUS TRAITANT DESAMIANTAGE

M DUMONT présente la demande d'EURO DEMOLITION qui propose en sous-traitant Grand sud désamiantage domicilié 12 rue de l'Artisanat – 11700 CAPENDU pour un montant de travaux HT de 10 974.51 €.

Après délibération, le conseil municipal accepte ce sous-traitant et autorise le maire à signer le contrat correspondant.

POUR : 19

2021/47 -AVENANT GOURAUD

M DUMONT présente l'avenant avec l'entreprise GOURAUD de JONZAC pour la modification du caisson en plafond de la salle du conseil, pour la prise en compte du doublage des murs et la réalisation de coffres dans les bureaux A et B, ainsi que la prise en compte en moins value du doublage sous la paillasse de l'escalier soit 1 199.70 € HT en plus-value.

Après délibération, le conseil municipal accepte ces modifications et autorise le maire à signer l'avenant correspondant avec l'entreprise GOURAUD.

POUR : 19

M GARD indique qu'il a demandé au nom de la commission à l'architecte Mme ZARUBA, les comptes exacts de la phase 1 et de la phase 2.

VOILES D'OMBRAJE MEDIATHEQUE

Décision à prendre car ce n'était pas à l'ordre du jour du précédent conseil

Mme ROUSSEAU au nom de la commission culture propose la mise en place de voiles d'ombrage à la médiathèque pour pouvoir utiliser cet espace extérieur qui est exposé plein sud... elle présente 3 propositions de couleur.

Elle donne les détails techniques de ces voiles d'ombrage au prix de 2 680.02 € HT

M LANNES demande un vote à bulletin secret : POUR ou CONTRE ces voiles

Avant de passer au vote, M GARD rappelle sa communication à tous les élus et trouve dommage de mettre des voiles qui vont défigurer cette médiathèque. Il est tout à fait contre.

Après dépouillement, le résultat est :

POUR : 11 - CONTRE : 6 - ABSTENTION : 2

Pour le choix de la couleur vote à main levée :

BEIGE/BORDEAUX : 14 - BEIGE/BLANC : 1 - GRIS /BLANC : 1 -ABSTENTION : 3

EXTENSION GARDERIE

M GARD rend compte au conseil de la réunion avec Mme COSYNS, l'architecte en charge des travaux d'extension de la garderie.

Il propose de lancer l'appel d'offres à la prochaine réunion du conseil municipal du 7/06 avec une réponse des entreprises au 23/07 -

Ouverture des plis 27/07

Le choix des entreprises pourrait se faire début septembre pour un démarrage du chantier en septembre. Une pondération sera mise en place pour le choix des entreprises (Prix, technicité, délais)

Le Maire remercie le secrétariat pour son implication dans le déménagement de la mairie.

2021/48 -BIENS SANS MAITRE

Conformément à la procédure de présomption de bien sans maître sur la commune pour la parcelle cadastrée 217 ZB 61 pour 10 A 80 CA, à « Charpentier ». Bois sans descendance depuis plus de 30 ans.

Aucun propriétaire ne s'étant fait connaître durant la procédure,

Le conseil municipal après délibération décide d'incorporer cette parcelle dans le domaine communal et charge le maire de prendre l'arrêté correspondant.

POUR : 19

2021/49 -FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES

Monsieur LANNES fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes (FDAEC) votées par le conseil Département de la Gironde lors du vote du budget primitif.

La répartition de l'enveloppe cantonale a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de 21 899 €.

- Après avoir écouté ces explications, le conseil municipal décide :
- de réaliser en 2021 l'opération suivante en investissement :

- Voirie du Fassier	16 962.90 €
- Fontaine de Lartigue	19 712.00 €
- Portail GASCOGNE	3 800.00 €
- Portail arrière BARBOTEAU	1 385.92 €
HT.....	41 860.82 €

- De demander au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention de 21 899 €
- D'assurer le financement complémentaire de la façon suivante :

AUTOFINANCEMENT A HAUTEUR DE : 19 961.82 €

POUR : 19

PERSONNEL COMMUNAL

2021/50-CHOIX ADJOINT TECHNIQUE MATERNELLE

M FUSEAU rend compte au conseil des entretiens qui se sont tenus avec 4 candidates, (Ludivine MARTIN, Claire MIERMON, MME CLESS ATSEM à ETAULIERS, Mme FRADET ATSEM à PRIGNAC ET MARCAMPES), la directrice de la maternelle, Mme DUPIELLET, Mme LISSARRE et lui-même.

Le choix, pas facile de la commission s'est porté sur Claire MIERMON qui est actuellement AVS à l'école élémentaire. Claire MIERMON est très diplômée et a de l'expérience.

Après délibération, le conseil municipal entérine ce choix et crée le poste d'adjoint technique à la date du 1/09/2021 sur la base de 35/35 h, IB 354

Mme MIERMON Claire sera recrutée par CDD jusqu'au 28/02/2022 pour faire face à un accroissement de travail.

POUR : 19

2021/51-CHOIX AGENT POUR AGENCE POSTALE COMMUNALE – CONTRAT PEC

M FUSEAU indique au conseil municipal que Mme DELPRAT Nathalie a été choisie pour l'agence postale en remplacement de Marie QUINQUENEL.

Elle sera recrutée sur la base 23/35 h à partir du 1^{er} juillet sous contrat PEC, avec une prise en charge de l'état de 80 %.

Le conseil municipal décide de créer ce poste d'adjoint administratif et autorise le maire à signer le contrat PEC correspondant avec POLE EMPLOI.

POUR 19

REMPLACEMENT ADJOINT TECHNIQUE EN MALADIE

Suite à l'arrêt covid de Pascal CAMIADE et au vu de son état de santé, M LANNES propose au conseil de lancer un recrutement en tant qu'adjoint technique.

Il indique que le salaire de Pascal CAMIADE sera couvert par l'assurance de la mairie.

Après délibération, le conseil municipal décide de recruter un agent durant l'absence pour maladie de M. CAMIADE et charge M LANNES de ce recrutement.

En attendant que le recrutement soit effectif, ses collègues ont accepté un accroissement d'horaires.

L'ensemble du conseil a une pensée pour Pascal Camiade et lui souhaite un bon rétablissement.

Pour : 19

2021/52-LOGEMENT FONCTION RPA

Suite au recrutement de M. GALMOT au 17/05, M FUSEAU indique qu'il convient de prendre en compte sa demande de logement.

Considérant les missions de gardiennage à la RPA imposant une permanence téléphonique,

Considérant la qualité du service à rendre et le public bénéficiaire de ce service (personnes âgées)

Considérant les conditions d'octroi de ce logement de fonction pour nécessité absolue de services,

Le conseil municipal, après délibération décide d'attribuer le logement de fonction présent au sein du « foyer commun » de la Résidence Etienne Lucas sise à PUGNAC à M GALMOT Jean-François à la date du 15/06/2021.

M GALMOT ne s'acquittera pas du loyer. Il lui incombera le paiement des charges locatives fixées à 100 € par mois à compter du mois de juillet 2021.

Le conseil municipal charge le maire de prendre l'arrêté correspondant.

Pour : 19

2021/53-PLUI

La loi ALUR du 24 mars 2014 rend les Communautés de Communes compétentes de droit en matière de PLU (Plan Local d'Urbanisme) dans un délai de 3 ans, cette compétence devient donc obligatoire au 27 mars 2017 pour le Grand Cubzaguais Communauté de Communes.

Les communes bénéficient d'un droit à s'opposer à ce transfert par délibération dans les trois mois qui précèdent le 27 mars 2017, les conditions d'opposition sont les suivantes : 25% des communes représentant 120% de la population, la même procédure aura lieu trois mois avant le 1er janvier 2021.

Compte tenu de la pandémie COVID19, les services de l'Etat ont repoussé cette échéance au 30 Juin 2021 avec possibilité pour les communes de s'opposer dans les 3 mois précédents cette date.

M FUSEAU présente le fort enjeu pour le territoire. Il précise qu'en 2023 toute construction devra être compensée. Severine HERR ne comprend pas l'opposition de certaines communes... défiance envers l'Etat tout simplement.

M GARD souligne qu'au vu des oppositions de certaines communes le projet ne passera pas. M FUSEAU indique qu'il faut quand même délibérer.

Après un large débat,

Le conseil municipal émet un avis favorable au PLUi et accepte de déléguer sa compétence PLU au Grand Cubzaguais Communauté de Communes.

POUR : 19

2021/54-CONVENTION DECLALOC

Mme ROUSSEAU présente le dossier.

Suite à la proposition de Bourg Cubzaguais Tourisme de mettre gracieusement à disposition des communes l'outil DECLALOC, outil mutualisé de téléservice de déclaration préalable des locations de courte durée (meublé de tourisme, chambres d'hôtes), après délibération le conseil municipal autorise le maire à signer la convention correspondante.

POUR 19

EMPLACEMENT ANTENNE RELAIS SFR

Par courrier le responsable de SFR Patrimoine sollicite la municipalité pour une zone d'implantation susceptible d'accueillir une nouvelle antenne-relais sur la commune afin de mieux desservir la zone TEUILLAC, PUGNAC.

Il est rappelé que nous avons déjà des antennes au stade

SFR/INFRACOS Loyer 2270.69 € (1 antenne)

ORANGE/FREE Loyer 6 387.89 € (3 antennes)

M FUSEAU rend compte au conseil des problèmes avec ENEDIS.

Il rapporte l'avancée de la fibre sur le territoire.

Après un large débat, le conseil municipal propose la parcelle ZA n° 13 A (près du cimetière de Lafosse) pour l'implantation d'une nouvelle antenne moyennant un loyer de 2400 €, il charge le maire des négociations avec SFR et d'aviser les voisins concernés.

LA PAROLE AUX COMMISSIONS

M LANNES indique au conseil que les travaux de voirie ont débuté

- Cimetière
- Parking city stade

Le fleurissement des jardinières par des géraniums est en cours. Fleurissement différent rue des Anciens Combattants proposé par MMES MOREAU, DOUCET et MARTIN.

Mme MOREAU souhaite savoir pourquoi nous remplaçons chaque année les géraniums, le maire lui indique que la commune n'a malheureusement pas de serre ou de local non gélif.

M. GARD souhaite discuter de la remise en activité du puits de la mairie, il demande aux conseillers de réfléchir. Les frais à engager seront de l'ordre d'environ 10 000 € pour un arrosage du jardin.... Qui sera ou pas nécessaire.

Mme MOREAU est de son avis et se demande s'il sera nécessaire d'arroser le jardin (il faudra bien choisir les plantes)

Le CAUE doit donner un rdv pour rendre compte de sa proposition d'aménagement du jardin.

L'architecte a été sollicitée pour les VRD, M GARD en discutera avec Mme ZARUBA.

Pierre MAGNOL rend compte au conseil de la réunion du syndicat du Collège et des futurs travaux.

Mme MARTIN souhaite discuter des prochaines élections, notamment sur l'obligation ou pas des vaccins. Elle indique qu'elle ne souhaite pas se faire vacciner mais qu'elle fera bien les tests. Mme LISSARRE prépare les tours de permanence pour chacun. Elle précise que la salle sera partagée en 4 au vu des 2 élections.

S'en suit un débat, Mme ROUSSEAU ne souhaite pas être vaccinée non plus et n'est pas favorable aux tests.

Il est bien précisé que l'état **recommande fortement** les vaccins ou les tests.

Chacun devra respecter les gestes barrières et notamment le port du masque obligatoire.

M VERSAUD souhaite savoir en quoi consiste la commission « Service et Echange » qui n'a jamais été réunie. M le Maire l'explique.

M DUMONT indique que la phase 1 des travaux mairie est terminée.

La phase 2 a débuté par le désamiantage. L'achèvement des travaux mairie est prévue fin octobre.

Mme DUPIELLET informe les conseillers que les élèves du CM2 ont passé le permis piéton. Elle fait part du projet école pour la prochaine rentrée : Tri après le repas avec la participation des élèves de CM.

Les élèves ont commencé à aller à la piscine de Bourg les mardis, et jeudis ;

En raison des contraintes d'organisation, jauge restreinte, restrictions et mesures sanitaires ainsi que de moyens humains réduits, le Bureau de la Compagnie Entre-Nous a décidé d'annuler la manifestation prévue samedi 29 mai 2021.

M FUSEAU rend compte de la réunion de la commission communication qui propose de mettre en place un bon d'une valeur de 10 € pour les licenciés pugnacais de clubs sportifs de la commune âgés de moins de 18 ans. Ces bons seraient gérés par les clubs. Une enveloppe maximale de 3000 € serait nécessaire. Ceci comme les bons de fin d'année à valoir chez nos commerçants qui ont eu un grand succès. Ces bons permettraient d'aider les associations à redémarrer en septembre et les familles.

Le conseil émet un avis favorable à cette proposition.

LE POINT SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

M FUSEAU rend compte au conseil du dernier conseil communautaire

- Il fait part :

* de l'avancement des travaux de déploiement de la fibre optique sur le territoire.

*de la modification exceptionnelle, pour l'année 2021 des tarifs d'appontement pour les bateaux hôtels.

*de la procédure d'expropriation sur la ZAC Parc d'Aquitaine – Lancement de la 3^{ème} phase pour l'enquête parcellaire complémentaire.

* de l'acquisition auprès des Autoroutes du Sud de la France d'une parcelle d'environ 1113m² sur la ZAC Parc d'Aquitaine au prix de 4 176 €.

* de la relance des dispositifs « Habitat » : OPAH et plateforme de Rénovation Energétique de l'Habitat à l'échelle de la Haute Gironde à compter de janvier 2022.
* du projet Alimentaire Territorial » dans le cadre du programme national pour l'alimentation. Comment rentabiliser les terres agricoles, phase d'étude en cours.

Le Maire fait part de la réunion publique du SCOT à la citadelle de Bourg le 2 juin au lieu du 18/05.

M LANNES souhaite rebondir sur la COVID et après un large débat il ressort que tous les participants au conseil municipal devront porter le masque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.